

**Questions/Réponses N°2 - Appel d'Offres AO 04/2012 :
Évaluation externe du programme « Égalité entre les Femmes et les Hommes » (EFH)**

Dans l'AO, (p.15, cahier des charges), vous faites mention de 2 'organismes' :

- le « Comité consultatif composé de 17 personnalités (...) chargé d'une réflexion permanente et d'un réajustement de la stratégie à mener », créé en 2008
- le « Groupe-conseil Interatalia (...) mandaté pour dresser le bilan du Programme EFH 2008, assurer des formations auprès du personnel de l'organisation et développer des stratégies d'institutionnalisation du genre à l'OIF ».

➤ **Question n°1 :**

S'agit-il du même organisme ou de 2 organismes/structures différents ? Et s'il s'agit de 2 organismes, quels sont les rôles et missions de chacun ?

Réponse question n°1 :

Le **Comité consultatif** a été mis en place par l'OIF. Il était composé de 17 personnalités invitées à mener une **réflexion sur la politique** en faveur de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (ÉFH) au sein de l'Organisation. Ce comité s'est réuni une seule fois et du fait de son coût l'initiative n'a pas été poursuivie.

Le groupe-conseil Interatalia est un **cabinet d'experts**. Il a été mandaté par l'Organisation pour fournir un **appui technique sur l'opérationnalisation** de l'ÉFH à l'OIF. Sur la base d'un bilan organisationnel global en matière d'ÉFH établi en 2008, le Groupe-conseil Interatalia a élaboré un Énoncé de Politique sur l'ÉFH ainsi qu'une stratégie opérationnelle afin d'accompagner la mise en œuvre des actions en faveur de l'ÉFH inscrites dans la programmation quadriennale 2010-2013.